

➤ Plus de renseignements

- sur le site : stop-punaises.beta.gouv.fr
- auprès du Service d'Hygiène et Santé environnementale :
04 94 19 89 59 - hygiene@esterelcotedazur-agglo.fr

CONTACTEZ LE N° VERT
0 806 706 806

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION
Un destin en commun.

SERVICE HYGIÈNE ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

624, chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël
Tél. 04 83 09 84 17 – 04 94 19 89 51

esterelcotedazur-agglo.fr



**LES PUNAISES
DE LIT**

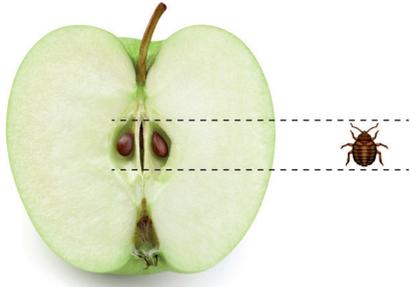
ATTAQUONS-LES ENSEMBLE!

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

› Comment reconnaître la punaise de lit ?

La punaise de lit est un insecte rampant hématophage de couleur brun-roux, de 5 à 7 mm à l'âge adulte. Elle ne saute pas et elle ne vole pas.

Dépendantes de l'homme depuis des milliers d'années, les punaises de lit connaissent un essor lié à l'accroissement des cas de contamination lors des déplacements, à l'augmentation du marché de seconde main (meubles et literie en particulier), à la méconnaissance globale de l'insecte et à la vétusté de certains logements facilitant la colonisation.



› Quels sont les principaux signes de leur présence ?

INDICE 1

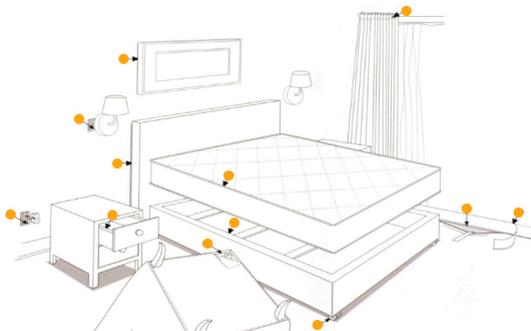
Présence de piqûres alignées sur les parties découvertes du corps (visage, cou, bras ou jambes) occasionnant des démangeaisons.

INDICE 2

Présence de traces de déjections noires et/ou de traces de sang sur les draps.

EN PRÉSENCE DE CES DEUX INDICES, INSPECTEZ LES LIEUX

Elles se cachent dans les recoins des pièces où les gens dorment.



› Quelles actions mettre en œuvre pour lutter efficacement ?

Éviter l'usage de produits insecticides du commerce qui vont développer des résistances chez les insectes, les disperser, vous nuire et nuire aux traitements chimiques éventuellement à venir.

La lutte non chimique est **indispensable** pour éliminer les punaises de lit. Bien conduite et en cas d'infestation non majeure, elle peut suffire à les éradiquer.

À FAIRE

- **Boucher** les fissures, **joindre** les plinthes et les prises électriques. **Retirer** le papier peint décollé.
- **Coller** de l'adhésif double-face autour du cadre de lit et sur le chemin des punaises de lit pour les piéger lors de leurs déplacements.
- **Emballer** les objets et les vêtements dans des sacs plastiques avant de les sortir des pièces infestées.
- **Passer** le linge de lit et les vêtements susceptibles d'être contaminés :
 - ✓ À la machine à laver à 60°C
 - ✓ Au sèche-linge à 60°C pendant 20 minutes
 - ✓ Au froid à -20°C pendant 3 jours
- **Aspirer** toutes les zones touchées, **fermer et jeter** le sac d'aspirateur et **nettoyer** les tubes et les embouts d'aspiration avec de l'eau savonneuse.
- **Recourir** au nettoyeur vapeur à 120°C, qui tue les adultes et les œufs.
- Il est possible d'**engager** un traitement de fond sur plusieurs semaines en pulvérisant de la Terre de Diatomée ou de la Terre de Sommières en bombe aérosol sur les murs, les plinthes, les surfaces et derrière les prises électriques.
- En prévention, **acheter une housse de protection** pour le matelas.



› Et si le problème persiste ?

Si l'infestation ne semble pas éradiquée, il est nécessaire de faire appel à une société de désinsectisation.

ATTENTION

Assurez-vous que l'entreprise dispose bien de l'agrément certibiocide.

N'hésitez pas à demander des devis auprès de plusieurs entreprises car les prix et les prestations peuvent être très variables.

› Locataire, propriétaire : qui doit s'en occuper ?

La loi prévoit que l'occupant doit **entretenir et nettoyer son logement**. Il a donc une responsabilité, et à sa charge de procéder à la lutte contre les punaises de lit.

Le propriétaire est quant à lui tenu de mettre en location un logement décent, exempté de nuisibles.

Il pourra ne pas prendre en charge les frais s'il prouve que la présence des punaises du lit est due à son locataire.

› Parlez-en !

Si vous vivez dans un immeuble collectif, **informez immédiatement** votre bailleur, propriétaire ou syndic dès que vous constatez la présence de punaises de lit.

Cela permettra d'éviter la prolifération dans d'autres appartements et dans les parties communes.